

la brève

LETTRE D'INFORMATION BIMENSUELLE
15 NOVEMBRE 2018 / N°384

U2P
union
des entreprises
de proximité

L'U2P MOBILISÉE SUR TOUS LES FRONTS



Jamais peut-être autant de sujets si importants pour les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux n'ont été abordés simultanément. Cet automne, notre détermination doit être sans faille et notre organisation à la hauteur des enjeux qui se présentent à elle.

Retraites et assurance chômage

L'intense concertation se poursuit avec le Haut-commissaire à la réforme des retraites, cette réforme ayant pour but de refondre le système actuel de fond en comble.

Dans le même temps, les négociations sur l'assurance chômage se sont ouvertes (*voir p. 3*) et les embûches sont nombreuses, en particulier s'agissant des contrats courts et d'un dispositif de bonus-malus annoncé par le président de la République.

Loi PACTE

La loi PACTE poursuit quant à elle son parcours législatif. Son ambition affichée, à savoir libérer le potentiel de croissance des entreprises, apparaît à l'U2P comme étant surtout favorable aux PME en prévoyant peu ou pas de dispositions en direction de nos entreprises. Nos efforts se poursuivent et commencent à payer : faire de l'EIRL la forme juridique par défaut et protéger les conjoints travaillant dans l'entreprise. D'autres obstacles demeurent cependant, tels que la perspective d'une suppression pure et simple du SPI (Stage de préparation à l'installation), la quasi impossibilité de poursuivre la promotion de l'artisanat dans l'état actuel du projet de loi, ou la mutualisation des services et des actions des CCI et des CMA, qui sont autant de coups portés aux plus petites entreprises ainsi qu'aux moyens consacrés à leur développement. L'acte II de ce projet de loi se jouera en début d'année 2019.

Opérateur de compétences

Nous continuons également à œuvrer pour que les artisans, commerçants et professionnels libéraux bénéficient en 2019, pour leurs salariés, d'un opérateur de compétences (OPCO) dédié à leurs métiers et à leurs spéci-

ficités. L'U2P est ainsi en cours de négociation avec les syndicats de salariés pour transformer l'OPCA PEPSS, créé par l'accord du 13 juillet 2018, en OPCO des entreprises de proximité et de leurs salariés.

Revitalisation

Enfin, dernier front d'ampleur que nous abordons ces jours-ci : la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. La présence d'un stand de l'U2P au Salon des Maires et des Collectivités locales et l'organisation d'une conférence consacrée à la revitalisation donneront lieu à un dialogue renforcé de l'U2P avec les élus territoriaux. La conférence servira également de catalyseur dans la perspective d'un appel à projet auprès des U2P territoriales. L'objectif : mettre en œuvre localement des projets de revitalisation efficaces et innovants.

Vous le voyez, l'actualité n'est pas mince. Les sujets sont certes nombreux mais, grâce à notre mobilisation collective, notre action porte ses fruits. Vigilant et confiant, je vous assure pour ma part de ma détermination à faire entendre la voix des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux. ■

Alain Griset

P. 2 Conjoncture économique / Dialogue social dans l'artisanat

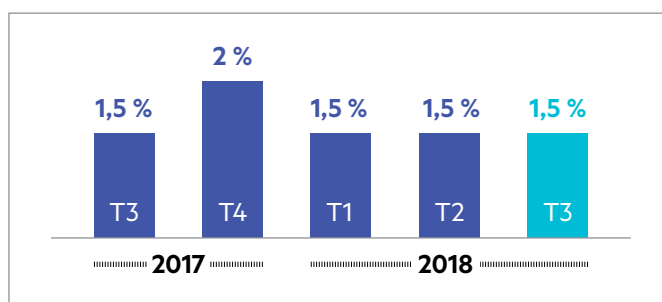
P. 3 Les artisans bouchers pris pour cibles / L'OPCA des professions de l'entreprise de proximité et de ses salariés sur les rails / La négociation sur l'assurance chômage est lancée

P. 4 Agenda / Brèves

UNE CROISSANCE STABILISÉE MAIS ENCORE LIMITÉE POUR L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

Pour le 3^e trimestre consécutif, le chiffre d'affaires des entreprises de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité-HCR et des professions libérales enregistre une progression de 1,5 % par rapport à l'année précédente. Ainsi, en tendance annuelle, la croissance de l'économie de proximité est stabilisée à 1,5 %.

Le secteur de l'artisanat demeure le moteur de cette croissance avec une hausse de 2 % au cours du 3^e trimestre et de 2,5 % en tendance annuelle. Le secteur du commerce alimentaire de proximité et des hôtels-cafés-restaurants poursuit son lent redressement entamé en 2016, en affichant un chiffre d'affaires en hausse de 0,5 %. À l'inverse les professions libérales subissent



Évolution du chiffre d'affaires des entreprises de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité-HCR et des professions libérales

une moindre progression pour le 2^e trimestre de suite et doivent se contenter d'une croissance de 0,5 % ce trimestre et de 1 % en tendance annuelle.

La taille des entreprises de proximité a une forte incidence sur le résultat puisque les entreprises qui ne comptent aucun salarié connaissent une baisse d'activité (-1 %) tandis que celles employant plus de 10 salariés enregistrent une croissance de 2,5 %.

Le ressenti des chefs d'entre-

prise de proximité quant à l'évolution de leur activité progresse au cours du 3^e trimestre : ils sont près de 21 % à anticiper une augmentation de leur chiffre d'affaires contre 13 % à anticiper une détérioration. « La croissance de l'économie de proximité se confirme trimestres après trimestres. Cette stabilité est le premier pas vers un retour à la confiance des chefs d'entreprise », explique Alain Griset, président de l'U2P, qui ajoute : « Pour le reste il nous appartient de continuer

d'agir auprès du gouvernement et des parlementaires pour que les réformes successives soient adaptées à nos entreprises. » ■

« LES ORDONNANCES TRAVAIL, LA RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, LA BAISSSE DES CHARGES : TOUT CELA VA PLUTÔT DANS LE BON SENS. IL RESTE À AMÉLIORER LA LOI PACTE AVANT SON ADOPTION FINALE. PLUS LARGEMENT, L'U2P ET SES 120 ORGANISATIONS AFFILIÉES DOIVENT AMPLIFIER LEURS ACTIONS POUR QUE L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ATTEIGNE DES NIVEAUX DE CROISSANCE PLUS ÉLEVÉS. »

Alain Griset
Président de l'U2P

UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LE DIALOGUE SOCIAL DANS L'ARTISANAT

Les représentants dans les CPRIA de l'U2P, de la CFDT, de la CFE-CGC, de la CFTC, de la CGT et de la CGT-FO se retrouvent le jeudi 15 novembre prochain pour une journée nationale de débats et de travail.

Plusieurs thématiques sont au menu de ce rassemblement, dont le renforcement de la prévention des conflits, en particulier la formation de référents territoriaux chargés

d'accompagner les salariés ou chefs d'entreprise confrontés à des interrogations ou à des conflits en matière d'application du droit conventionnel et plus largement des relations du travail dans l'entreprise.

Autre sujet d'importance : la formation et l'apprentissage. En effet, après l'importante réforme qui a été menée en 2018, l'impact sur les entreprises artisanales et sur les CPRIA doit être évalué, par exemple dans la perspective d'une hausse du nombre d'ap-

prentis parmi les effectifs de l'artisanat.

Les activités sociales, culturelles et sportives continuent à faire l'objet d'une attention toute particulière. À cet égard, le travail réalisé par l'U2P et les

organisations syndicales de salariés pour proposer une offre de services équivalents à ceux proposés par les comités d'entreprise devrait aboutir à la signature d'un accord en fin de journée. ■



Les CPRIA. Créées par l'accord du 12 décembre 2001 entre l'U2P et les organisations syndicales, les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles de l'Artisanat font vivre le dialogue social entre salariés et employeurs du secteur.

LES ARTISANS BOUCHERS PRIS POUR CIBLES

Les attaques contre des boucherie-charcuterie se sont multipliées ces derniers mois et la violence s'accroît : confrontations, vitrines brisées, magasins dévastés... C'est parfois tout le travail d'une vie qui est remis en cause par une poignée d'activistes végans.



Une vitrine vandalisée dans le Nord en juin dernier.

Difficile d'affirmer que les artisans bouchers ont été épargnés ces dernières décennies. S'ils ont maintenu leur savoir-faire et leur activité c'est parce qu'ils ont su conserver la confiance de leurs clients malgré les rémous successifs de la vache folle, de la grippe aviaire ou du « lasagne gate » — des crises dont ils ont été à la fois victimes et témoins impuissants. Mais la guerre qui leur est déclarée aujourd'hui est d'un nouveau genre : très violente, la frange radicale des antisépécistes veut dicter

son idéologie par la force. Elle n'hésite plus à attaquer directement les professionnels. Or c'est dans une immense solitude que ces chefs d'entreprise et leurs salariés doivent affronter une menace quotidienne, leurs agresseurs ayant pour seule stratégie de susciter la peur.

On chercherait d'ailleurs en vain la logique : pourquoi tenir les artisans bouchers pour responsables d'un fait alimentaire dont on retrouve la trace il y a déjà 1,7 million d'années ? Faut-il aussi ignorer délibérément le fait que

la boucherie-charcuterie est une goutte d'eau : l'exploitation animale atteint une toute autre échelle — dans quelles conditions ! — quand elle se fait industrielle ou qu'elle se met au service de la mode, de l'industrie pharmaceutique et de la cosmétique.

Les artisans bouchers ne céderont pas aux provocations. L'urgence aujourd'hui doit être de garantir la liberté d'exercice et la sécurité des professionnels, chefs d'entreprise et salariés, qui se consacrent à leur métier chaque jour avec passion. ■

NÉGOCIATION SUR L'ASSURANCE CHÔMAGE : LE COUP D'ENVOI EST DONNÉ

Le calendrier de négociation sur l'assurance chômage a été fixé le 24 octobre dernier par les partenaires sociaux. Huit séances ont été programmées et vont s'échelonner jusqu'à mi-janvier.

La première séance a eu lieu le 9 novembre dernier. Les suivantes se tiendront les 16 et 28 novembre, puis les 5, 11 et 18 décembre et enfin les 9 et 15 janvier 2019.

La date butoir est fixée au 25 janvier 2019 et correspond au délai de 4 mois imparti aux partenaires sociaux après réception du document de cadrage.

Parmi les principaux thèmes de la négociation figure la question des bonus-malus pour les contrats courts, un dispositif que l'U2P juge fondamentalement incompatible avec l'activité de nombreuses entreprises, en particulier dans l'artisanat et le commerce alimentaire de proximité, l'hôtellerie-restauration

et l'artisanat du bâtiment ou de la restauration. L'U2P estime que cette question doit être laissée à l'appréciation des branches professionnelles.

Plus largement, il convient surtout de veiller à une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises et les compétences des demandeurs d'emploi. De plus, face à un chômage élevé, il devient inacceptable de constater qu'un nombre croissant d'offres d'emploi restent non pourvues ! ■

L'OPCA DES PROFESSIONS DE L'ENTREPRISE DE PROXIMITÉ ET DE SES SALARIÉS SUR LES RAILS

Quatre des cinq organisations syndicales représentatives de salariés ont signé le projet d'accord constitutif de l'OPCA PEPSS (CFE-CGC, CFTC, CGT et CGT-FO).

Cet OPCA est porté de longue date par l'U2P et les organisations qui en sont membres. Il vise à préparer la création d'un OPCO dédié aux métiers de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, une démarche encouragée par les conclusions du rapport Marx-Bagorski remis au gouvernement le 6 septembre dernier.

Les fédérations de l'artisanat de l'alimentation, de la plupart des métiers de la fabrication et des services et des professions libérales ont déjà fait savoir qu'elles souhaitent désigner l'OPCA PEPSS comme futur opérateur de compétences des entreprises qu'elles rassemblent. ■



AGENDA

14 novembre

Réunion nationale des représentants U2P dans les CPRIA.

Entretien du président et du secrétaire général de l'U2P avec Alexis Kohler, secrétaire général de l'Élysée.

15 novembre

Réunion nationale des membres des CPRIA.

Réunion du Conseil National de l'U2P.

20, 21 et 22 novembre

Participation de l'U2P au Salon des Maires et des Collectivités locales à Paris Expo Porte de Versailles (pavillon 3, stand F 60).

20 novembre

Conférence de l'U2P au Salon des Maires sur la revitalisation des centres-villes (15h15, pavillon 4, salle 40).

21 novembre

Participation du président, du vice-président Michel Chassang et du secrétaire général de l'U2P à une réunion bilatérale sur la réforme des retraites avec Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites.

28 novembre

Audition du président de l'U2P au Sénat dans le cadre du projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises.

BRÈVES

Progression des accords et avenants interprofessionnels et de branche.

L'année 2017 a connu une hausse de 4 % du nombre d'accords et d'avenants conclus au niveau interprofessionnel et au niveau des branches, signés par les partenaires sociaux. Si seulement 16 accords et avenants interprofessionnels ont été conclus à l'échelon national et infranational, soit une baisse de 13 textes par rapport à 2016, 1 094 accords de branche ont en revanche été signés et enregistrés en 2017, soit une progression de 6 % par rapport à l'année précédente. Les accords portant sur les salaires et sur l'égalité entre les femmes et les hommes connaissent une hausse significative, de 12 % et 25 % respectivement.

Métiers de bouche : l'excellence des jeunes espoirs récompensée.

La 7^e cérémonie des Rabelais, organisée par la CGAD (alimentation, membre de l'U2P) s'est déroulée le 13 novembre dernier. Cette année encore l'excellence, la passion des chefs d'entreprise et des salariés pour les métiers de bouche ainsi que la promotion de l'apprentissage étaient au rendez-vous. 29 jeunes talents, accompagnés de leurs marraines et parrains, anciens lauréats, ont été récompensés sous le regard de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, sur la scène du Grand Rex à Paris. Le président de la CGAD, Joël Mauvigney, accompagné des présidents des 13 confédérations des métiers de bouche, a rappelé l'importance de cette soirée et son soutien à tous ces jeunes talents. Les lauréats, devant un parterre d'un millier de personnes, ont reçu un trophée qui distingue leur engagement, leur passion et leur travail.

Carburant : les chefs d'entreprise de proximité inquiets.

À la suite de l'annonce par Emmanuel Macron d'une extension des aides et d'un geste sur

le chèque énergie pour les particuliers, l'U2P et les organisations qui en sont membres ont fait part de leur inquiétude. La CAPEB a souligné que : « *les entreprises n'ont pas vocation à financer les propositions du gouvernement* », ce qui serait effectivement une double peine : augmentation du prix des carburants d'un côté, qu'elles subissent elles-aussi de plein fouet, et défraiement de leurs salariés de l'autre. Après les précisions apportées par le Premier ministre, s'agissant notamment d'un relèvement du barème des frais kilométriques, le président de l'U2P a souhaité sur France Info que l'importante baisse du coût du travail attendue en 2019 avec la baisse des charges, à hauteur de 40 milliards d'euros, ne soit pas remise en cause par une hausse de la fiscalité sur les carburants.

Le GNR attise aussi la colère.

L'énergie, nerf de la guerre pour de nombreux professionnels, concentre les critiques. C'est le cas du carburant automobile mais aussi du GNR (gazole non routier) destiné aux engins dits non routiers, par exemple les véhicules agricoles ou de chantier. Rendu obligatoire en 2011, au prix d'une transition coûteuse pour les professionnels (mise à niveau du matériel, vidange du matériel existant, prix du carburant en hausse...), il pourrait voir sa fiscalité alignée sur celle des carburants conventionnels mais uniquement pour le bâtiment. Une situation que dénonce la CNATP (travaux publics et paysage, membre de l'U2P) qui estime à 50 % le surcoût associé à cette mesure pour faire fonctionner les engins. Outre les conséquences financières, particulièrement lourdes, elle met aussi en garde contre les risques accrus de vandalisme en raison du coût élevé du carburant mais aussi la concurrence déloyale que pourront mener certains secteurs qui ne sont pas affectés par ce changement de fiscalité, sous couvert de pluri-activité (notamment le secteur agricole). ■



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 15 novembre 2018

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Alain Griset | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage